

Plus de 300 anciens salariés de [MATRA:318353661] / T : 02.54.88.38.38, société basée à Romorantin (Loir-et-Cher), viennent de passer devant la cour d'appel d'Orléans. Ils avaient obtenu en janvier 2014 de la part du tribunal des prud'hommes de Blois 18 000 € chacun d'indemnité. Le dossier renvoyé devant la cour d'appel, ils demandent 30 000 € chacun, alors que la direction plaide la prescription, les licenciements ayant eu lieu en 2003. La décision du tribunal sera rendue le 16 septembre prochain.